



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 15 juin 2017

# SOMMAIRE

- **Direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Orientales**

Arrêté du 15 juin 2017 relatif au régime d'ouverture au public des services de la trésorerie de Saint Paul de Fenouillet.



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRENEES ORIENTALES**

Square Arago BP 66950  
66950 PERPIGNAN CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Trésorerie de Saint Paul de Fenouillet**

**Le directeur départemental des finances publiques des Pyrénées Orientales**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°2017073-001 du 14 mars 2017 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées Orientales ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services du centre des finances publiques de Saint Paul de Fenouillet situé 2 Impasse de l'Euro 66220 Saint Paul de Fenouillet, seront fermés à titre exceptionnel le lundi 19 juin 2017, toute la journée.

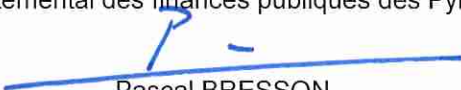
**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Perpignan, le 15 juin 2017

Par délégation du Préfet,

Le directeur départemental des finances publiques des Pyrénées Orientales

  
Pascal BRESSON  
Administrateur général des Finances Publiques